



AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR L'INSTALLATION D'UN « FOOD TRUCK » / SERVICE DE PETITE RESTAURATION AU DOMAINE DES RAMBINS (CORRENCON-EN-VERCORS)

du 1^{er} décembre 2025 au 31 mars 2026

Préambule

La commune de CORRENCON-EN-VERCORS souhaite développer une offre de restauration rapide de type food-truck à destination des utilisateurs du domaine de ski alpin des Rambins.

Le food-truck est un concept proposant un service de restauration mobile thématique, installé dans un lieu déterminé et proposant une cuisine contemporaine qualitative et attractive. Il est soumis aux mêmes règles sanitaires que toute autre activité de restauration.

Un emplacement pour accueillir ce food-truck a été défini en bas du domaine alpin des Rambins sur la commune de CORRENCON-EN-VERCORS.

1. Objet

Le présent document a pour objet la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public avec un food-truck de façon à assurer une présence du 1^{er} décembre 2025 au 31 mars 2026.

L'emplacement défini est un espace touristique en lien direct avec l'activité de ski alpin.

2. Organisation et fonctionnement

Mention sur l'implantation du local.

L'emplacement défini pour ce point de vente est situé à côté de la Fuste, entre le départ/arrivée des pistes de ski alpin et le domaine débutant.

Une planche photographique se trouve en fin de document.

Le site dispose d'un branchement électrique, d'un accès à l'eau potable et d'une évacuation pour les eaux usées. Les candidats devront prévoir les rallonges nécessaires.

L'espace proposé ne disposant pas de bennes à ordures à proximité immédiate, les candidats devront assurer la collecte de leurs déchets de fonctionnement et leur évacuation dans les moloks de la commune. Aucun carton, sac ou autre élément de stockage ne sera entreposé à l'extérieur du camion, et aucun espace déchets ne sera prévu pour le Food-Truck. L'emplacement devra être laissé propre et sans détritrus à l'issue de chaque créneau utilisé.

L'exploitant sera tenu de respecter des règles d'hygiène et de sécurité en vigueur.

Les supports sous formes de chevalets lestés sont autorisés ainsi que les tables et les chaises à proximité de l'emplacement. Le food-truck ne devra en aucun cas gêner la circulation piétonne ni celle des véhicules de service ou de sécurité.

La pose de panneaux publicitaires ou d'appendices est interdite.

Mention sur les conditions d'exploitation

Le type d'activité souhaitée est un service de petite restauration (sandwichs, plats simples, boissons non alcoolisées).

La vente de boissons alcoolisées sera possible uniquement si l'exploitant détient une licence adaptée.

Les horaires d'ouverture minimaux : tous les jours d'ouverture des remontées mécaniques, et à minima :

- de 9h à 13h hors vacances scolaires ;
- de 9h à 17h en vacances scolaires toutes zones.

L'exploitant peut proposer des horaires complémentaires qui seront examinés favorablement.

3. Modalités contractuelles et tarifaires

Convention

L'occupation de l'emplacement fera l'objet avec le candidat retenu d'une convention d'occupation temporaire du domaine public sur la période considérée.

Tout candidat s'engage à respecter les termes prévus par cette convention (projet en cours).

Redevance

En contrepartie de l'occupation du domaine public, l'exploitant versera à la commune une redevance fixée à 500 € par mois (hors charges éventuelles liées à l'électricité et l'eau).

Les aléas météorologiques susceptibles de conduire à la fermeture imprévue des remontées mécaniques font partie intégrantes des aléas de fréquentation et ne pourront donner lieu à aucune diminution (ou augmentation) de la redevance.

4. Etapes de la procédure

Le dossier de candidature

Le candidat devra adresser à la commune de CORRENCON-EN-VERCORS, un dossier de candidature qui devra contenir :

- ❖ Une note de présentation du food-truck proposé pour l'emplacement comprenant :
 - nom et caractéristique du concept,
 - description des produits proposés : menu détaillé, gamme de prix,
 - origine des produits,
 - expériences, CV,
 - document de communication (flyer, plaquette) ;
- ❖ Un justificatif du statut juridique de l'activité candidate : KBIS pour une entreprise, statuts de l'association et certificat de dépôt en préfecture pour une association, documents justifiant de l'agrément « Entreprise sociale et solidaire » si nécessaire ;
- ❖ Copie de la licence adaptée à la vente de boissons, selon le type de vente prévue, le cas échéant ;
- ❖ Copie de la pièce d'identité de la personne physique demandant l'emplacement ou par l'intermédiaire de laquelle l'emplacement est demandé ;
- ❖ Copie des inscriptions à la Chambre des métiers ;
- ❖ Copie de la déclaration d'activité auprès de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) pour les établissements manipulant des denrées animales ou d'origine animale ;
- ❖ Un RIB.
- ❖ Une caution d'un mois sera demandée à la signature de la convention ainsi que la copie du contrat d'assurance pour la période d'exploitation concernée.

Les dossiers de candidatures sont à adresser :

- par courrier postal à la mairie 4 place de la Mairie 38250 CORRENCON-EN-VERCORS
- par mail (format pdf uniquement) à mairie@correncon-en-vercors.fr
- directement sur la plateforme www.marches-securises.fr

avant le 10 novembre 2025 à 12h

Tout dossier incomplet pourra faire l'objet d'un rejet par la commune.

Sélection des offres

Les candidats doivent respecter les critères suivants et seront sélectionnés selon eux :

1. Rapport qualité-prix :
 - a. Caractère abordable des produits proposés ;
 - b. Qualité des produits, privilégiant le circuit-court ;
 - c. Cuisine créative, saine, rapide ;
 - d. Soin apporté à l'esthétisme du food-truck, convivialité ;
 - e. Accessibilité pour les familles.
2. Eco-responsabilité du candidat, assurant la gestion autonome de ses déchets, la salubrité de son équipement, dans le cadre d'une démarche respectueuse de l'environnement. Le recours au recyclage est une priorité.
3. Respect et dépassement des horaires minimaux fixés par la commune.
4. Expérience du candidat.

Les critères 1 à 3 seront appréciés sur la base de la note de présentation du food-truck remise par le candidat.

Le critère 4 sera apprécié au regard du ou des CV fournis par le candidat.

5. Renseignements

Pour toute demande de renseignements, merci de contacter le secrétariat de mairie au :
04 76 95 82 88.

Planche photographique : vue aérienne et photomontage

